

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

HORAIRE : le vendredi 08/10/2021 de 10h00 à 12h00

ELUES REFERENTES :

Marie-Pierre BADRE, conseillère municipale à Couilly-Pont-aux-Dames (77)

Madeline DA SILVA, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et aux Affaires Scolaires, Les Lilas (93)

SUJET :

Lutter contre le cyberharcèlement chez les jeunes

LES INTERVENANTS :

Aurélie LATOURÈS, chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes

Samuel COMBLEZ, Directeur des opérations de l'Association e-Enfance et psychologue de l'enfant et de l'adolescent

Beatriz BELOQUI, Maire-adjointe à l'éducation et l'égalité femmes-hommes à la ville de Massy

OBJECTIFS :

- Comprendre tout ce que regroupe le cyberharcèlement et connaître les spécificités de cette pratique chez les jeunes.
- Connaître les moyens de prévention et de lutte contre le cyberharcèlement.
- Connaître les différents acteurs avec lesquels une collectivité peut travailler pour mener des actions transversales efficaces.

CONTEXTE/ACTUALITE :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve parfois au sein des écoles notamment entre élèves et peut prendre des formes diverses : menaces, coups, messages injurieux... Selon les chiffres de l'enquête Victimation 2015 menée par le ministère de l'Education nationale, on estime à 700 000 le nombre d'élèves impactés par ces agressions, toutes catégories sociales confondues. Cela représente près d'un élève sur dix, soit deux à trois enfants par classe environ.

Du fait de l'utilisation accrue des nouvelles technologies de communication et ce de plus en plus jeune, le harcèlement entre élèves peut se poursuivre en dehors de l'enceinte des établissements scolaires via internet : il s'agit alors de cyberharcèlement. Les supports utilisés pour le cyberharcèlement sont nombreux : téléphones portables, messageries instantanées, forums et jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux... Les conséquences peuvent être terribles pour la victime, allant jusqu'au suicide.

Ce délit est puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans. Si l'auteur est majeur, il risque 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. La peine maximale peut aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende si la victime a moins de 15 ans. Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et la victime a plus de 15 ans, il risque 12 mois de prison et 7 500 € d'amende. Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime a moins de 15

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

ans, il risque 18 mois de prison et 7 500 € d'amende. Pour la mise en ligne d'images intimes d'une autre personne sans son consentement, la peine est de 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.

Les cyberviolences peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit, et laissent des traces numériques difficiles à supprimer. L'auteur lui-même, une fois les agressions perpétrées sur le net, ne peut plus maîtriser la diffusion des contenus : cette pratique est dévastatrice et devient rapidement hors de contrôle, d'où la nécessité d'agir en amont de ces violences dans une optique de prévention.

Les usages sont différents selon le sexe de la victime : les filles sont proportionnellement plus souvent victimes de « slut-shaming » ou de « revenge porn » que les garçons. Le cybersexisme désigne les violences qui se déploient à travers le cyberspace (« en ligne ») dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser ou exercer une coercition externe, et qui contaminent l'espace en présentiel (« hors ligne ») ou inversement. Ces violences sexistes ou sexuelles visent principalement les filles, mais aussi les garçons. En 2016, le Centre Hubertine Auclert a publié une étude sur le cybersexisme chez les adolescents. Il ressort que 20% des filles rapportent avoir été insultées en ligne sur leur apparence physique, contre 13% des garçons. De plus, 11% des garçons et 17% des filles déclarent avoir été confrontés à des cyberviolences à caractère sexuel par le biais de photos, vidéos ou textos envoyés sous la contrainte, diffusés sans l'accord ou encore reçus sans en avoir envie.

Le 13 octobre 2020, le député du Finistère Erwan Balanant (MoDem) a remis un rapport au sujet du harcèlement scolaire, émettant plusieurs propositions concernant le rôle des élus locaux. Les constats dressés sont alarmants : la peur des agressions à l'école expliquerait environ 25% de l'absentéisme du collège au lycée et près d'un quart des victimes de harcèlement scolaire aurait déjà envisagé le suicide. Parmi les propositions évoquées par le député afin de pallier le problème, on retrouve : assurer la sensibilisation des élus sur les droits de l'enfant et concernant les problématiques de violences en milieu scolaire, rendre obligatoire pour chaque école les dispositifs de coopération entre les secteurs de l'Education nationale et ceux de l'accueil périscolaire, et renforcer le partenariat entre institutions judiciaires, collectivités locales et établissements scolaires en généralisant le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Le rapport prône des mesures transversales afin d'inciter les différents acteurs de l'enfance à travailler ensemble : aux côtés des associations spécialisées, les élus locaux ont un rôle crucial à jouer pour sensibiliser les jeunes citoyens et citoyennes, et agir contre le cyberharcèlement.

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

▪ Introduction par les élues référentes

Marie-Pierre BADRE a introduit cette séance en indiquant que ce sujet préoccupe de plus en plus les parents et la Justice, qu'il est nécessaire de mieux identifier les actes et les victimes et qu'il reste encore un long chemin à parcourir. **Madeline DA SILVA** a ensuite rappelé que le sujet du cyberharcèlement des jeunes arrive dans le champ politique. Il est aussi important de se poser la question de la place des élus aux côtés des partenaires dont les associations, sur ce sujet d'importance majeure.

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

▪ Intervention de Aurélie LATOURES

Comment les collectivités peuvent-elles être actrices de la prévention de la violence ?

En 2013, l'**Observatoire régional** des violences faites aux femmes a été créé. Rattaché au Centre Hubertine Auclert, il compte 247 membres, principalement des associations (138), mais aussi des collectivités (villes, intercommunalités, départements) et des syndicats. Le Centre Hubertine Auclert les accompagne sur leurs projets autour de l'égalité femmes-hommes. La lutte contre les violences faites aux femmes a été **renforcée** avec la création de l'Observatoire. En effet, il a pour missions de :

- **Produire des connaissances** : le 22 novembre prochain, il publiera un rapport sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux mineurs dans la famille.
- **Mettre en réseau et d'outiller les acteurs du territoire** : Le Centre souhaite ainsi diffuser de nouvelles fiches outils aux polices municipales.
- **Sensibiliser** le grand public sur les violences sexistes et sexuelles.

Sollicité, le Centre Hubertine Auclert a lancé une grande **enquête dans les collèges et les lycées** permettant de dresser des constats avant de lancer des outils et des campagnes de prévention. Cette enquête a démontré l'ampleur du problème. Tout d'abord, **20% des jeunes filles** ont rapporté des **insultes en ligne sur leur apparence physique** et 13% des garçons.

Il existe aussi de **nouvelles violences** : publication de photos et de vidéos, photos intimes envoyées sous la contrainte. **6 à 7%** des filles et des garçons réalisent ce type de contenus, mais les filles le font davantage sous la contrainte (ex : chantage affectif). La réception de contenus à caractère sexuel sans consentement concerne davantage les filles.

On constate par ailleurs une **imbrication entre les violences en ligne et les violences hors ligne**. Les réseaux sociaux et le « hors ligne » sont un même espace social pour les jeunes, d'où cette porosité.

Il existe une **mécanique sexiste** derrière les cyberviolences. A l'adolescence, les garçons sont confrontés à l'obligation de prouver qu'ils sont de « vrais mecs » (forts, dominants) tandis que les filles vont devoir montrer qu'elles sont des « filles bien » (monogamie dans un cadre hétérosexuel). En ligne, ces injonctions sont renforcées et pèsent beaucoup sur les filles avec des conséquences concrètes. Les garçons, pour gagner en popularité, vont chercher à accumuler des photos de filles. A contrario, les filles vont être jugées en fonction de leur « réputation » (y compris si des images circulent sans leur consentement), les contenus qu'elles postent vont être scrutés de près. Lorsque des contenus circulent en ligne, les filles sont culpabilisées et jugées (ex : « pourquoi as-tu pris cette photo ? ») sans s'intéresser au contexte et au consentement.

Quels outils pour lutter contre le cybersexisme ?

- **Des numéros** : le **3018** pour e-Enfance, et le **3020**, numéro dédié de l'Education nationale
- **Des kits de prévention**, par exemple des affiches du Centre Hubertine Auclert
- Le site stopcybersexisme.com : il donne des ressources aux victimes, à l'entourage, aux témoins et alliés, et plus largement aux adultes dont les parents. Il permet notamment de rappeler ce que dit la loi face au cybersexisme, il donne des contacts

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

utiles, propose des conseils pour signaler des contenus, et des ressources pour animer des séances de prévention.

Le rôle des collectivités locales dans la prévention du cybersexisme

Les collectivités peuvent **distribuer du matériel numérique** pour les élèves qui peut inclure des plaquettes de prévention sur le cybersexisme (exemple de la région Île-de-France). Elles peuvent aussi financer des **séances de prévention dès le primaire**, en effet les usages du numérique commencent dès le plus jeune âge. Le Centre a ainsi sensibilisé 1500 élèves, en collaboration avec la région, Paris, et les conseils départementaux du Val-de-Marne et du Val d'Oise. Il est aussi possible de **sensibiliser et de former des professionnels** notamment les équipes Jeunesse des villes. Le Pré-Saint-Gervais, Suresnes ont pu suivre ces formations. Le Centre organise en effet 2 fois par an une formation de 2 jours pour décrypter le cybersexisme et agir, à destination des agents des collectivités ou encore des policiers.

Pour information, une **exposition sur le cybersexisme**, qui pourra être mobile, créée par le Centre, sera disponible d'ici **décembre 2021-janvier 2022**.

▪ Intervention de Samuel COMBLEZ

L'association, agréée par le ministère de l'Education nationale, qui existe depuis une quinzaine d'années, a pour but de **protéger les mineurs sur internet**. Elle est **partenaire officiel du Gouvernement** depuis 2011 dans la lutte contre le cyberharcèlement.

L'association e-Enfance travaille avec les établissements qui font appel à ses services. Des interventions ont lieu pour les élèves de niveau CP à Terminale, et pour des parents et des professionnels. Du CP au CM2, le programme est gratuit, l'association demande uniquement l'adhésion à l'association (50 €/an). L'association peut intervenir 4 fois sur une journée sur les thématiques de cyberharcèlement, de piratage/escroquerie, d'exposition à la pornographie, de prostitution des enfants et adolescents en lien avec les outils numériques, des risques des écrans et troubles du sommeil...

L'association gère également la ligne téléphonique **3018**. Elle a été missionnée par la Commission Européenne et est conventionnée avec une grande variété de partenaires dont l'Education nationale, la Gendarmerie... Elle est reconnue comme **tiers de confiance** auprès de la majorité des plateformes numériques, ce qui permet de **retirer des contenus** en quelques minutes ou quelques heures au maximum. Concrètement, l'utilisateur appelle le 3018 et fait part d'une situation illicite ou dérangeante. L'association remonte la situation au réseau social qui retire très rapidement les contenus. Le 3018 est ouvert du lundi au samedi jusqu'à 20h. Il est accessible via Messenger, Instagram, Whats App etc.

Samuel COMBLEZ est ensuite revenu sur la notion de cyberharcèlement. Le cyberharcèlement est un **acte agressif et intentionnel** perpétré par un ou plusieurs individus au moyen **d'outils de communication de masse, de façon répétée, à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre**. Depuis la loi **Schiappa** de 2018, un **acte unique**, concerté ou non (like, commentaire, etc.), peut constituer un acte de cyberharcèlement. Si un message est relayé une seule fois par un utilisateur, mais qu'il sait qu'il va être probablement relayé par l'entièreté d'un collège par exemple, cela pourra être considéré comme du cyberharcèlement. On parle ainsi de **harcèlement en meute** ou de **raid**

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

numérique. Une personne peut donc être condamnée pour cyberharcèlement pour avoir relayé/participé une seule fois.

Les processus de cyberharcèlement :

Le cyberharcèlement repose sur un **rapport de force**, d'intimidation et de domination, avec une intention de nuire de la part des harceleurs qui veulent blesser, intimider, mettre en difficulté, ridiculiser. Les agressions commises sont **répétées régulièrement**, durant une longue période. Les victimes n'ont **jamais de moments de répit** et se sentent isolées, dans l'incapacité de se défendre. Elles ont l'impression que les adultes ne peuvent pas les aider (risque de banalisation de la parole de l'enfant ou que l'adulte ne sera pas en capacité d'agir), et pensent parfois même que les harceleurs ont raison (« oui, c'est vrai que je suis en surpoids » etc.).

Caractéristiques du cyberharcèlement :

Le cyberharcèlement est un **délit pénal**. Il se caractérise par une diffusion massive et instantanée de messages pouvant être vus par un large public. Les contenus peuvent demeurer en ligne et l'harceleur peut rester anonyme. Les victimes du cyberharcèlement sont très souvent victimes de harcèlement à l'école.

Il n'existe **pas de profils types** de harceleurs ou de victimes, mais le harcèlement est fondé sur le **rejet de la différence** (couleur de peau, sexe, origine, religion, orientation sexuelle, apparence comme le surpoids – surtout chez les filles).

Quelques chiffres sur le cyberharcèlement :

- Les filles sont plus victimes que les garçons : **58% contre 42%**.
- **45% des cas** concernent des enfants entre **12 et 14 ans**.
- **¼ des 8-17 ans** sont victimes d'incivilités sur leur réseau social
- **60% des harceleurs** sont également victimes de harcèlement
- **1 élève sur 3** est harcelé

Comment accompagner ?

- Il faut **parler du cyberharcèlement avant qu'il existe**, alerter le mineur sur l'importance de se comporter avec respect sur les réseaux sociaux. Le cyberharcèlement doit être inscrit dans le projet d'établissement.
- Quand on est harcelé, il faut essayer de pas répondre, en parler à des adultes de confiance, le signaler auprès des plateformes.
- **30% des élèves de primaire** sont inscrits sur un réseau social. Or, ils n'ont pas les codes pour se protéger. Entre 13 et 15 ans, les parents doivent consentir à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants.

▪ Intervention de Béatriz BELOQUI

La **commune de Massy** a mis en œuvre un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont le cyberharcèlement. Une direction à l'Education, à la Jeunesse et à l'Égalité femme-homme a été créée.

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

Pour **lutter contre le cyberharcèlement**, la ville a mené des **campagnes de prévention** dans les établissements scolaires, en lien avec le Centre Hubertine Auclert et le Rectorat. Une journée spécialement consacrée au sujet a été organisée en juillet 2020 avec un **Facebook live** et le partage de liens de ressources et de contacts utiles. La commune a eu de nombreux retours de familles qui se sentent démunies. Massy a désormais le projet d'organiser des **Cafés des parents** dans les collèges, en traitant notamment de ce sujet.

La commune a aussi créé un **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)** interdegrés et intercatégoriels égalité filles-garçons. **L'objectif** est de **former tous les professionnels de l'Education nationale**, de **la mairie** (ATSEM, etc.) et les **personnels** des collèges et lycées. Lors des formations, des documentaires sont diffusés aux participants puis un travail en groupe est effectué pour décrypter les situations. Des associations interviennent, comme le Mouvement du Nid sur la problématique de la prostitution.

Dans le cadre du CLSPD, un groupe de travail s'est constitué pour approfondir les axes suivants : dangers des réseaux sociaux, prévention des phénomènes pré-prostitutionnels, lutte contre les violences faites aux femmes.

La commune a signé une **convention partenariale** avec ses 3 collèges pour mettre en place sur les temps de battement (pause méridienne, récréations...) des activités et des interventions, dont une sur le cyberharcèlement, qui est une question qui revient dans chaque établissement. Le budget est de 25 000 € par convention.

De plus, pendant le confinement, des **webinaires** pour les élèves de collège et de lycée ont été organisés avec **EGAE**¹. Tandis que les 4^{ème} et 3^{ème} ont pu suivre une formation sur les violences sur les réseaux sociaux, les lycéens ont pu en apprendre plus sur le consentement.

[La communication autour de l'engagement de Massy](#)

Pour mettre en avant les actions de Massy dans la lutte contre le cyberharcèlement, la ville a démultiplié les affichages dans les lieux accueillant du public. Elle a aussi communiqué sur la campagne de sacs à pain avec le collectif *NousToutes*, et sur son projet de campagne de sacs à pharmacie. La commune a aussi installé des présentoirs pour distribuer les cartes contenant les numéros à contacter en cas de violences et a collé des stickers dans toutes les toilettes de la ville. La mairie tient aussi des stands lors d'événements phares en lien avec des associations telles que *NousToutes*, Paroles de femmes etc.

Les prochains évènements de Massy seront un match de rugby féminin, une journée de dépistage du cancer du sein, ainsi que deux semaines du 13 au 27 novembre, consacrées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

▪ Temps d'échange

Comment les élus, qui souhaitent travailler avec les collèges et les lycées, peuvent-ils motiver les équipes éducatives à les rejoindre sur ces sujets-là ?

L'éducation nationale a une politique de lutte contre le harcèlement avec des obligations. Pour « embarquer » les équipes éducatives, il peut être intéressant de partager avec elles les

¹ Pour plus d'informations : <https://groupe-egae.fr/notre-groupe/>

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

constats, s'appuyer sur des données chiffrées et sur des actions menées (ex : théâtres forums qui permettent de sensibiliser les jeunes), les inclure dans les **actions de prévention** sur le cyberharcèlement et le cybersexisme. De plus, il est important de **former les équipes éducatives**, en prenant en compte tous les points de vigilance comme l'importance de ne pas culpabiliser les filles.

Quel est le numéro Whats App de e-Enfance ?

L'association ne diffuse pas de numéro de téléphone. Pour y accéder, il suffit d'aller sur le site de e-enfance dans la rubrique du numéro². Il y a un QR Code que l'on peut scanner pour être mis en relation avec l'association via Whats App.

Quels sont les moyens pour dépister et démasquer les faux comptes ? Comment sont-ils neutralisés ? Les poursuites peuvent-elles aboutir ?

Il est possible de récupérer l'adresse IP de l'harcéleur. L'association agit sur les contenus publics mais pas dans le cadre de conversations privées comme sur WhatsApp.

Quel est le fonctionnement de l'association ?

Les équipes du 3018 reçoivent 15 000 sollicitations chaque année et agit très rapidement à la suite de l'appel. Un formulaire de signalement est envoyé à la victime (nom, prénom, URL de compte, pièces justificatives comme quelques captures d'écran). Le tout est envoyé au réseau social. Dans 95% des cas, il retire les contenus problématiques. Dans le cas contraire, l'association peut faire appel de la décision.

Quels sont les risques pour les enfants qui relaient une seule fois un contenu ?

Ils peuvent être considérés comme étant coupables ou complices de raids numériques. On le voit aujourd'hui dans plusieurs cas médiatiques, comme dans l'affaire Mila.

Lorsqu'un enfant contacte le 3018, les parents sont-ils prévenus en cas de danger (ex : risque de suicide) ?

Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Si un jeune ne souhaite pas communiquer ses coordonnées, il n'en n'est pas obligé. En cas de risque de suicide, il est possible de lever l'anonymat et de signaler à la plateforme PHAROS qui peut agir en envoyant des policiers et pompiers sur place. Dans tous les cas de crises suicidaires, les services ont pu empêcher le passage à l'acte.

Existe-t-il des signaux caractéristiques du cyberharcèlement chez les victimes ?

Il n'y a pas de signaux type, mais il faut être vigilant aux changements de comportement des enfants. S'ils changent de comportement, il faut leur demander s'ils ont été victimes de harcèlement, s'ils ont été témoins.

Beatriz Beloqui indique qu'il serait intéressant que les actions menées dans sa ville soient évaluées. Des indicateurs ont été mis en place, mais elle se pose la question de savoir s'il y aurait d'autres moyens de mesurer ces actions.

² <https://www.e-enfance.org/le-3018/>

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

Une élue témoigne en expliquant que dans sa ville, un directeur du cinéma a proposé à la commune, de projeter aux scolaires le film Mignonnes qui parle de cybersexisme et d'organiser un temps d'échange pédagogique autour du film.

A-t-on une idée du bilan de l'action portée par le gouvernement sur l'alerte dans les pharmacies pour les femmes victimes de violences ?

Certaines pharmacies se sont saisies du sujet. Mais il n'y a pas eu de retours chiffrés. On peut toutefois noter de nombreuses initiatives, par exemple de la part de militantes de *NousToutes*, qui sont restées devant les boulangeries avec des sacs pour sensibiliser les clients à la sortie. En novembre, à Massy, les mêmes actions seront faites devant les pharmacies. Ce fonctionnement est intéressant car il permet de convaincre plus facilement les commerçants, qui craignent parfois de ne pas être outillés pour répondre aux questions des clients, même si parfois certains commerçants sont méfiants.

CONCLUSION :

Madeline DA SILVA remercie les intervenants et les participants en rappelant la volonté des élus d'élever le niveau de conscience sur ce sujet et de travailler ensemble. Pour information, un festival du film féministe aura lieu aux Lilas du 15 au 17 octobre, dont le fil rouge sera sur les violences faites aux enfants, jeunes et femmes³. La prochaine commission aura lieu le 29 novembre sur le sujet suivant : « Former les élus à diagnostiquer et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ».

LISTE DES INSCRITS :

Nom de la commune / Nom de l'entreprise AMIF Partenaire	Nom	Prénom	Fonction
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	ADAMIC	Dominique	Élue délégation égalité femmes /hommes
MAIRIE DE GUYANCOURT - 78280	ALLIER-COYNE	Bénédicte	Adjointe en charge de la culture et du patrimoine
AMICALE DU NID LA COURNEUVE 93120	ANGELARD	Glawdys	Chargée de mission mineures
CHANTELOUP LES VIGNES 78570	BATHILY	Fina	Maire Adjointe déléguée à la Jeunesse
MAIRIE DE ROINVILLE	BELLINELLI	GUILLAUME	Maire de ROINVILLE
MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE 94380	BESNIER	Sandra	Adjointe au Maire

³Pour plus d'informations sur ce festival :

https://fr.calameo.com/read/001109226b4e8c38a7167?fbclid=IwAR0MuMHsTCJrW53eXGYwwb5wDDqGcEtQ3BmttcZwFtVH8LSfqZj9z_1NVwM

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

GRANDPUITS CARROIS	BAILLY	BRICHET	Sylvie	maire adjointe scolaire et social
VIRY CHATILLON 91170		CAILLAUD	Clément	Maire adjoint
MAGNY-EN-VEXIN ESPACE MARIANNE + 95420	/	CHAVES	cedric	Animateur global
CERGY 95800		CHELGHOUIM	stéphanie	chargée de mission égalité
MENNECY		COELHO	carina	adjointe au maire
IVRY-SUR-SEINE CEDEX 93370		DESHAYES	Angélique	Chargée de missions
OTHIS 77280		DIARRA	Djieneba	Adjointe au Maire
ST MARD 75013		DIDIER	Viviane	Maire adjoint
		DOMETZ	DANIEL	MAIRE
VETHEUIL 95510		DOUX	gilles	Retraité
ÉVRY-COURCOURONNES		DUGAS	Laurent	Adjoint
		EL HAÏTE	Najwa	Adjointe au maire
MAGNY-EN-VEXIN ESPACE MARIANNE + 95420	/	FABRIANO	Audrey	Animatrice globale
BOURG LA REINE		FADEAU	Hélène	Responsable du Service Développement Social, Prévention et Réussite Educative
SAINTRY SUR SEINE		FONTENEAU	Christel	Conseiller municipal délégué
CACHAN 94230		FOURTI DUTARDE	Yseline	Conseillère municipale déléguée aux droits des femmes
VIRY CHATILLON		GEOR	Samantha	Coordonnatrice CLSPD
PARIS/ 50-50MAGAZINE 75011		GOASDUFF	Camille	Service civique
CARRIERE SOUS POISSY		GORIN	Alain	Animateur
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE 91590		GRANDMONTAG NE	ASTRID	ADJTE AU MAIRE
MAIRIE DE NOISY-LE-SEC		GRÜNEBAUM	Julie	adjointe au maire
IVRY SUR SEINE		GUILLOU	katell	SAGE FEMME RESP CPEF /protection maternelle
VERNEUIL SUR SEINE 75020		HUARD	Fabienne	Conseillère municipale
		JOSSIFORT	Sonja	formatrice
CERGY 95000		LACOMBE	Celia	Coordinatrice du Programme de Réussite Éducative
VILLENEUVE SAINT GEORGES 94190		LADISLAS DALAIZE	Cindy	Maire adjointe déléguée à l'éducation l'enfance et la petite enfance
94340		LAMBILLIOTTE	floriandre	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - chef de cabinet
VILLENEUVE LA GARENNE		LARIK	Leila	Maiarr adjointe

COMMISSION EGALITE FEMMES/HOMMES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE

VILLE DE MOISSY-CRAMAYEL 77550	LOYANT	Elisabeth	Chargée de mission à l'Egalité, aux Droits des Femmes et à la Lutte contre les Discriminations
COUBRON (93)	MARLIER	Sandrine	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Secrétaire cabinet du Maire
93110	MESA	Stéphane	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Chef de Cabinet
EPINAY SUR SEINE	MHEBIK	Hinda	Adjointe au maire
DAMMARTIN EN GOELE	NADJI	Michel	Maire adjoint Associations sports jeunes
VIRY CHATILLON	NEVEU	Nathalie	Responsable Jeunesse & Citoyenneté
FONTENAY-AUX-ROSES	RADAOARISOA	VERONIQUE	ELUE en charge de l'égalité femme/homme
SAINTRY SUR SEINE	RAUSCHER	PATRICK	MAIRE
COURBEVOIE	RENAULT	nathalie	Conseillère Municipale déléguée à l'Egalité Femmes Hommes
NOISY-LE-SEC 93130	RICHEL	Estelle	Collaboratrice de cabinet
MAIRIE MONTÉVRAIN - 77144	SARR	Mariétou	Adjointe au Maire à la Jeunesse
91000	VILLEMIN	Virginie	Conseillère municipale égalité Femmes/Hommes et luttés contre les discriminations